

Séance du 07 février 2014



Procès-verbal n° 01  
Commune de Grézieu-la-Varenne  
2014

Février 2014



# Procès-verbal du Conseil Municipal

*Du 07 Février 2014 - n° 01 – 19*

**CONVOCATIION** en date du trente et un janvier deux mille quatorze adressée à chaque Conseiller pour la tenue de la session qui aura lieu le sept février deux mille quatorze.

L'an deux mille quatorze, le sept février, à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire, en suite de la convocation du trente et un janvier deux mille quatorze

## PRÉSENTS :

<b>Bernard ROMIER</b>	<b>MAIRE</b>	
<b>Chantal VARAGNAT</b>	<b>ADJOINTE</b>	<b>Information/Culture/Patrimoine/Événementiel</b>
<b>Gérard CROYET</b>	<b>ADJOINT</b>	<b>Voirie, bâtiments et réseaux</b>
<b>François LADOUS</b>	<b>ADJOINT</b>	<b>Environnement</b>
<b>Jacques FORAT</b>	<b>ADJOINT</b>	<b>Urbanisme/centre bourg/ vie économique</b>
<b>Roger André</b>	<b>ADJOINT</b>	<b>Finances</b>
<b>Andrée MARJOLLET</b>	<b>ADJOINTE</b>	<b>Sociale</b>
<b>Laurent FOUGEROUX</b>	<b>ADJOINT</b>	<b>Vie associative</b>

## CONSEILLERS MUNICIPAUX :

<b>Renée TORRES</b>
<b>Bernard GUY</b>
<b>Jacques MEILHON</b>
<b>Eliane BERTIN</b>
<b>Marie Noëlle VIRICEL</b>
<b>Mario SCARNA</b>
<b>Christian JULLIEN</b>
<b>Eric BESSEY</b>
<b>Emilie SOLLIER</b>
<b>Jean Luc DUVILLARD</b>
<b>Michèle MANDON SIXT</b>
<b>Isabelle MOUSSOUNI</b>

## POUVOIRS :

Anna BEAUPELLET donne pouvoir à René TORRES  
Michel LOUDE donne pouvoir Bernard Guy  
Cécile LEMAIRE donne pouvoir à Marie-Noëlle VIRICEL  
PHILIPPE Bernard donne pouvoir à Bernard ROMIER jusqu'à son arrivée 20 h15  
Benjamine BORTOLOTTI donne pouvoir André MARJOLLET

Absentes : Mesdames Sophie MONTAGNIER et Marie Laure RUSTICO.  
En espérant qu'elles nous rejoignent.

## 1° Désignation d'un secrétaire de séance :

### Ordre du Jour du Conseil Municipal du 07 Février 2014 -19h00

1° - Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Julien Christian

Je vous rappelle que la séance est publique et enregistrée. Pensez-y bien

Je vous demande d'arrêter vos portables, même en vibreur, cela perturbe la séance.

**Bernard ROMIER** : « Avant de commencer le conseil municipal, on a exposé les photos du sinistre de FINALE en EMILIE qui a eu lieu en Mai 2012 et qui nous ont été offertes par nos amis Italiens en Septembre. Elles sont exposées ici »

Le conseil est chargé, nous allons donc débiter la séance.

Avant de commencer, je voulais vous parler d'un point que je voulais voir avec vous, si vous souhaitez le retirer de l'ordre de jour et ce n'est pas le moindre, c'est le Budget. On s'est rendu compte après l'envoi envoyé que certains dossiers n'avaient pas de pages impaires, dans le document BP. S'il y a des personnes qui veulent que l'on repousse le vote, on pourra tout voter, sauf le budget, et dans ce cas là on votera le 7 Mars.

Soit le point Budget, c'est le point 4J. Alors est-ce que vous estimez que l'information est suffisante ? C'est vrai que vous avez une note avec les montants de chapitres mais vous n'avez pas, tous, les pages impaires pour apprécier globalement certains éléments du budget.

Je me tiens à votre décision. Quels sont ceux qui veulent enlever le point J de l'ordre du jour ? Donc vous estimez que les informations à votre disposition sont suffisantes ? Sinon on le vote le 7 Mars 2014.

**Renée TORRES** : « nous avons eu une réunion générale, des commissions finances et les documents Excel ont été envoyés. On connaît le budget. »

**Bernard ROMIER** « c'est vrai que nous avons fait les commissions générales de finances mais il est vrai que l'envoi étant incomplet, je comprendrai très bien que l'on repousse au 7 Mars. Donc on maintient, personne ne s'y oppose, et bien merci.

Ce point étant fait, je passe au premier point de l'ordre du jour du Conseil

### 1° - Désignation du secrétaire de séance

**Bernard ROMIER** : Y a-t-il un ou une volontaire ? Christian JULLIEN est volontaire ? Personne ne s'y oppose ? Merci pour lui.

### 2° - Approbation du Procès Verbal du 18 Décembre 2013

**Bernard ROMIER** « Sachant que du départ, il y a eu une remarque d'Anna. Dans ce conseil, on a inversé Anna et Sophie.

Anna était présente et Sophie était absente. Elle m'a donné pouvoir. La rectification d'Anna est faite, Y a t'il d'autres remarques par rapport à ce compte rendu ?  
Personne ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 1 abstention, 24 VOIX pour  
Merci

Ensuite on passe au point n° 3 de l'ordre du jour

### **3° - URBANISME – PATRIMOINE - BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE**

**Jacques FORAT** : « Donc le code général des collectivités territoriales obligent les communes de plus de 5 000 habitants de délibérer sur les acquisitions et les cessions de terrains durant l'année 2013. Sur le tableau que vous avez en 2<sup>ème</sup> page vous avez les acquisitions que nous avons faites en 2013 comme pour ce terrain en rond point de POLLIONNAY, d'une surface de 1 227 m<sup>2</sup> qui a été acquis le 27 Mai 2013 pour un coût de 123 000 plus les frais de géomètre et de notaire qui s'élèvent à 2 326 27

Ensuite il y avait des petits morceaux de terrains, avenue Emile Evellier, lieu-dit le Bourg, c'est un petit morceau de terrain qui se trouve devant le parvis de la Mairie, qui était un échange d'OPAC - Mairie puis vous avez le chemin des Mouilles et lieu-dit Le Chaberny et à Craponne, ce sont de petits échanges qui ont été fait à la limite de Craponne pour créer des places de stationnement et cela s'est fait sans soultes, c'est-à-dire sans frais, si ce n'est les frais de géomètre et de notaire de 1 219,09 . Voilà pour la politique foncière de 2013».

Monsieur le Maire vous demande de l'approuver ou de ne pas approuver ce bilan.

**Gérard CROYET**: « Oui effectivement, c'est un stationnement qui permettra aux gens qui veulent emprunter cette petite voie campagnarde pour faire de la marche. Mais c'était essentiellement pour permettre la fin de l'aménagement du chemin Mouilles qui va être engagé cette année ».

**Bernard ROMIER** : « En sachant que les dossiers avaient été débattu en conseils municipales ».

«Y a-t-il des questions ou des compléments concernant la politique foncière 2013 ».

**Renée TORRES** : « Juste une question, peut-on considérer, étant donné que dans les cessions opérées par la commune au 31 Décembre je suppose, il n'apparaît pas les 1400m<sup>2</sup> du site de la HALLE, qu'il n'y a pas eu vente ? »

**Bernard ROMIER** : « De toute façon, n'apparaît pas non plus l'opération qui sera faite en 2014 qui concerne les terrains de la Morelière, car on fait le bilan foncier sur le réalisé 2013, c'est bien marqué. Par exemple, l'échange qui a été fait apparaît en acquisition et la partie que l'on a échangé apparaît en 2013 ».

Donc ce n'est pas à l'ordre du jour.

Autres questions ?

Dans le cadre de cette délibération, je vous demande de prendre acte et d'approuver le bilan de la politique foncière de la commune pour l'année 2013, tel que cela vous a été présentés ci-joints, que vient d'évoquer Jacques, les dits de ce bilan sera annexés au compte administratif de l'année 2013 ».

Qui est contre ?  
Qui s'abstient ?  
Merci. 25 voix Pour

## **BUDJET**

### **a) Bilan de la formation des conseillers municipaux**

**Bernard ROMIER** : « On vous a informé je crois savoir qu'il y a 2 élus qui ont assisté à une conférence des énergies renouvelables en 2013. Je crois savoir qu'il y avait Jacques Forat et Mario Scarna ».

Y a-t-il des questions sur le bilan sur la formation des conseillers municipaux ?

Pas de question. ?

Je vous demande de prendre acte du bilan de formation des élus, financée par la commune eu lieu et que 2 élus ont assisté à une conférence sur les énergies renouvelables en 2013. Le bilan sera annexé au corps administratif 2013 de la commune »

**Mario SCANNA**: « C'était au RATO, c'était très intéressant ».

**Bernard ROMIER** : « Cette précision étant faite :

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

25 voix POUR

On note l'arrivée de Sophie MONTAGNIER

**Sophie Montagnier** : Désolée

**Bernard ROMIER** : « Ensuite on passe à la suite partie Budget »

## **b) Etude et vote du compte administratif 2013**

**Roger ANDRE**: « Donc concernant le compte administratif 2013, vous avez la vue d'ensemble du compte administratif de l'année 2013 et on reviendra après dans le détail. Vous voyez donc apparaître des dépenses de fonctionnement pour un montant de 2 973 658 , je vous fais grâce des centimes, avec des recettes en face de 4 037 672 . Au niveau de l'investissement 1 594 094 de dépenses pour des recettes de 1 531 846 au niveau de la section d'investissement. Vous avez les reports d'exercices de l'année d'avant, pour 300 000 en recettes au niveau report en section de fonctionnement et la couverture de l'exercice précédent, les reports en section d'investissement, les 390 872 . Ce qui nous fait un total de réalisation plus les reports de 4 958 624 en dépenses pour des recettes de 5 869 518 . Il reste à réaliser sur l'exercice 2013 au niveau de la section d'investissement 586 370 ce qui nous donne donc un résultat cumulé des dépenses de section de fonctionnement 2 973 658 , et en section d'investissement 2 571 336 qui correspondent au 1 594 094 auquel il faut rajouter 390 872 qui était la couverture de l'exercice précédent et également les 586 370 de reste à réaliser de l'année 2013. Cela nous donne 2 571 336 .

Au niveau des recettes, en section de fonctionnement, vous avez 4 337 672 qui correspondent au 4 037 672 de recette pure au niveau de la section fonctionnement plus les 300 000 de report que l'on avait effectué, au niveau de la section de l'investissement 1 531 846 que l'on retrouve tout en haut. On retient le chiffre car on verra tout à l'heure dans l'affectation des résultats que l'excédent de fonctionnement, sont les 4 337 672 moins les 2 973 658 , ce qui nous fait donc un excédent de fonctionnement : de 1 364 013,70 .

Détail par chapitre :

La section de fonctionnement : 2 973 , vous avez la plus grosse partie c'est les charges de personnel, ensuite vous avez les charges à caractère général, les charges financières : c'est les intérêts de nos emprunts. Vous voyez dans le détail que les 2 907 437 d'émis plus les 66 221 de rattaché nous font bien les 2 973 658 .

Au niveau des recettes de fonctionnement, les recettes essentielles sont comme chaque année les impôts et taxes plus les dotations et les participations de l'Etat, et vous avez bien en bas les 3 939 703 émis plus les 97 968 de rattachés qui nous font bien un total de 4 037 672 .

Maintenant on peut aller dans le détail, les charges à caractère générales, les rapides pourcentages dans les charges à caractères générales, les 5 postes qui pèsent le plus sont l'énergie et l'électricité à hauteur de 22,56%, l'alimentation à hauteur de 5,71%, les contrats de prestation : nettoyage, ascenseur OTIS etc. 11,04%, les bâtiments 65 000 , qui représentent 7.63% et la maintenance 49 000 qui représente 5,81%, Ces 5 postes représentent à peu près 50% de nos dépenses.

Après les charges de personnel, je ne rentrerai pas dans le détail, sachant qu'on a maintenu les dépenses d'une année sur l'autre.

Y a-t-il des questions dans le détail ? Je suis à votre disposition.

**Bernard ROMIER** : Y a-t-il des questions ?

**Eliane BERTIN** : « Juste qu'il n'y a pas d'ascenseur ni de monte-charge dans le restaurant scolaire ».

**Bernard ROMIER** : « C' l'ascenseur de l'école pour les personnes à mobilité réduite ».

D'autres questions ? Non ?

Je vous propose, comme on votera le compte administratif et de gestion en dehors de la présence de Mr BISSON et de moi-même, de passer au compte de gestion.

### **c) Approbation du compte de gestion 2013**

**Bernard ROMIER** : « Avant de passer au Compte de Gestion (C.G.) qui est identique au Compte Administratif. Chaque année, Mr BISSON, qui était présent parmi nous, je le remercie d'être encore présent cette année encore, sachant qu'il va nous quitter car il une autre réunion, après la nôtre, nous faisait un commentaire sur nos finances. Compte tenu de l'échéance électorales et de son devoir de réserve, cette année M BISSON, se propose de répondre à vos questions, mais ne commentera pas le Compte de Gestion 2013.

Je vous présenterai le Compte de Gestion de Mr BISSON, sous son contrôle ».

**Mr BISSON** : « Oui bien sur, je suis à votre disposition pour répondre à vos questions relatives au C.G. ».

**Bernard ROMIER** : « Je me suis procurer les chiffres et les éléments concernant l'évolution financière dans les années 2009 à 2013 et je vais me consacrer ce soir à quelques chiffres concernant l'évolution des années 2012 et 2013, tout cela sous le contrôle de Mr BISSON.

Je vous parlerai du Fonctionnement, d'Investissement, du Bilan, de la Trésorerie et de l'endettement.

Concernant la section du Fonctionnement, il y a 4 points que je veux soulever :

Premier point : c'est la diminution des charges réelles de fonctionnement de 2,3%, et cette baisse des charges réelles est due essentiellement à la baisse des charges financières. C'est-à-dire le prix de l'endettement. Si vous voulez définir les charges réelles, on peut les opposer aux charges d'ordre qui sont des mouvements comptables, exemple : les amortissements ».

Quelques explications : cette baisse n'est pas due au hasard, il y a plusieurs raisons principales. On a renégocié de nombreux contrats, par exemple tout ce qui était contrats de prestations, contrats de fournitures et autres. On a surtout choisi de ne pas emprunter, c'est la volonté de la commune de conduire une politique d'investissement raisonné et qui tient compte des capacités financières de la commune. C'est un choix.

Deuxième point : c'est le ratio de rigidité : les dépenses qui s'améliorent d'année en année. Alors le ratio de rigidité concerne les dépenses incontournables que l'on peut maîtriser mais pas supprimer, par exemple, le personnel, la dette, les fluides ».

Alors les explications de cette baisse est due aussi à notre politique de rigueur, notamment au point de vue personnel, on a fait de gros efforts ; à la dette et au contrôle de tout ce qui est fluide, sachant que ce n'est pas encore terminé.

Troisième point : toujours pour le fonctionnement, c'est l'augmentation des produits et recettes qui ont augmenté en moyenne de 3,5% avec des évolutions qui sont contrastées. La raison principale de l'augmentation des recettes, ce sont les produits fiscaux qui ont augmentés de 8,5%. Le taux communal étant inchangé, durant toute la durée du mandat. C'est dû essentiellement à l'évolution des bases. Il y a eu également l'augmentation des dotations, cette année encore, de 3,3%, malgré la baisse de dotation globale de fonctionnement, qui a été compensé par le fond départemental de l'équation professionnel, par exemple, pour 2013, 45 000 en plus de ce qui avait été prévu au départ.

Quatrième point : toujours pour le fonctionnement, la Capacité d'Autofinancement (CAF) a augmenté de façon significative, puisqu'elle est passée de 963 000 à 1 163 000 soit 5 mois de charges de fonctionnement, nous sommes passé 963 K , en 2012 à 1 163K , soit 5 mois de charges.

Pour la partie investissement :

Le fait que la commune ai choisi d'investir en fonction de ses besoins, sans dépenses exagérées, a permis de ne pas alourdir les charges. Les financements disponibles ont été suffisants pour financer l'investissement, on n'a pas eu recours à l'emprunt ».

**M. BISSON:** « Tout à fait ».

**Bernard ROMIER :** « Et enfin l'endettement. Diminution de l'endettement sur la période de 2009 – 2013, de sorte que les ratios sont tous favorables.

Voilà les commentaires que je voulais faire, sous le contrôle de Mr BISSON ».

**Mr BISSON :** « Les résultats présentent les mêmes résultats et les même chiffres que le compte administratif puisque comme tous les ans, c'est une obligation, il a été pointé et repointé. Mr le Maire à fait une présentation au point de vue de l'évolution de la commune sur les 2 années 2012-2013. Donc je n'ai pas de commentaire à ajouter. Par contre, si vous avez des questions, des précisions à demander, je suis à votre disposition pour y répondre ».

**Bernard ROMIER :** « Y a-t-il des questions à poser à Mr BISSON ?

**Marie Noelle VERICEL :** « La CAF qui nous a été donné, c'est du 31 Décembre 2012 au 31 Décembre 2013 ?

**Mr BISSON :** « Tout à fait, la CAF est établie au 31 Décembre, c'est sur l'exercice clos. Donc la CAF, c'est l'excédent, l'épargne dégagé par le fonctionnement sur toute la ligne ».

**Bernard ROMIER :** D'autres questions ? Donc on va passer au vote.

Mr BISSON et moi allons nous retirer afin que vous puissiez procéder au vote ;

On va demander au doyen de l'Assemblée. Mr LOUDE étant empêché, ce sera Mr François LADOUS ».

M Bernard ROMER et M BISSON quittent la salle.

**François LADOUS :** « Bonsoir, donc pour ce soir ; j'ai l'honneur et l'avantage de remplacer Mr le Maire afin de faire procéder au vote du compte administratif.

Qui est pour ? 24

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Maintenant nous allons procéder au vote du compte de gestion :

Qui est pour ? 24

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?  
Je vous remercie.

Nous allons appeler Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier afin de leur faire part de vos décisions.

Retour de Messieurs ROMIER et BISSON ;

**François LADOUS** : « Messieurs, j'ai le plaisir de vous informer que le Compte Administratif a été voté à 24 Voix pour, donc la totalité des présents.  
Et le Compte de Gestion à 24 Voix pour, la totalité des présents ».

**Bernard ROMIER** : « Je vous remercie ».

**Pierre BISSON** : « Je vous remercie ».

#### **d) Affectation des résultats de l'exercice 2013**

**Roger ANDRE** : « Comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, au niveau du Compte Administratif, l'excédent cumulé du fonctionnement se montait à 1 364 013,70 et nous avons un montant de déficit d'investissement de 453 120,03 . Nous sommes tenus par la législation de couvrir ce déficit d'investissement.

Je vous propose la répartition suivante : au niveau de cet excédent de fonctionnement, prendre donc sur ce 1 364 000,00 les 453 120,00 de déficit d'investissement, garder 300 000,00 en excédent de fonctionnement reporté et mettre 610 893,67 en excédent de fonctionnement capitalisé .

Chaque année, on essaie de garder un peu d'excédent de fonctionnement, l'année dernière, on avait fait la même chose, donc on a décidé en commission générale et en commission de finances de réitérer cette affectation sur l'année 2014.

Donc on couvre le déficit d'investissement sans problème, c'est une obligation, on garde les 300 000,00 en excédent de fonctionnement reporté et on met la différence de 610 093,00 en excédent de fonctionnement capitalisé en section d'investissement ».

**Bernard ROMIER** : « En sachant que l'on a fait 4 commissions finances, on a également fait une commission générale, c'était un peu frustrant car il n'y avait pas beaucoup de présents, malgré les remarques de certains qui déplorent la tenue de Commissions Générales.

On retrouvera cette affectation dans le budget

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci 26 voix Pour

#### **e) Etudes des votes des taux d'imposition 2014**

**Roger ANDRE**: « Je vous rappelle que les taux d'imposition sur l'année 2013 au niveau de la commune ».

La Taxe d'habitation: 11,90%

Le Foncier bâti: 19%

Le Foncier non bâti: 51.20%

Il a été décidé de proposer pour l'année 2014 de ne pas augmenter ces taux et de rester sur la même ligne de 2013 et des années précédentes, à savoir :

11,90% pour la taxe d'habitation

19% pour le foncier bâti

51,20% pour le foncier non bâti, au niveau de la commune de Grézieu-la-Varenne.

Au niveau de la commune

**Bernard ROMIER** : « En sachant que le document qui vous a été remis n'est pas très bien présenté car on a anticipé les votes.  
Pour le maintien des taux : on peut changer.

Pas de questions particulières.

Pour le maintien des taux :  
Qui est contre ?  
Qui s'abstient ?  
Merci. 26 voix Pour

On va commencer à parler du budget. Le Budget Primitif 2014, tel qu'il vous est présenté, c'est un budget de transition,  
Budget de transition puisqu'il y aura les élections au mois de Mars, il faudra probablement recourir à des Décisions Modificatives budgétaires au cours de l'année ou à un Budget Supplémentaire en fonction de l'importance des décisions à prendre. J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'un budget de gestion.

f) **Concours d'Association: Rappel des avantages en nature.**

**Laurent FOUGEROUX**: « Vous l'avez en tableau, par contre vous avez une erreur, c'est sur le verso de la première feuille, sur la ligne des « 1000 bosses, il faut mettre zéro. C'est une erreur de copier/coller ».

**Bernard ROMIER** ; « Y a-t-il des questions sur ces répartitions, des commentaires, y compris sur le récapitulatif des avantages en nature.

**Eliane BERTIN** « Justement sur le tableau des avantages en nature, il y a marqué 2012. ça n'a pas été refait en 2013 ? C'est à terme échu ? »

**Bernard ROMIER** : « Effectivement, c'est à terme échu à réception de l'ensemble des factures de fluides : électricité, eau... En 2013, ça n'a pas dû beaucoup changer, je pense.  
On avait vu en commission finances qu'il y avait un pic de la consommation en électricité sur l'ensemble foot/tennis/salle de sports, car on n'a qu'un compteur sur cet ensemble. Et les consommations entre 2011-2012 ont doublées.  
Donc tout à l'heure je parlais de la surveillance des fluides, nous allons faire installer des compteurs individuels afin de surveiller de façon précise pour l'année prochaine » .

**Renée TORRES** : « L'amortissement des bâtiments est inclus dans les avantages en nature ? »

**Bernard ROMIER** : Oui. Par exemple les tennis.

D'autres questions ?

**Renée TORRES** : « Je me pose juste la question sur le chiffre du foot, pourquoi 37 000,00 . Il y a le bâtiment, les vestiaires et les deux terrains de foot, ce sont les terrains de foot qui coûtent si chers ? »

**Bernard ROMIER** : « Il y a beaucoup de frais de personnel, c'est du personnel qui est spécifique au foot, l'entretien, la coupe, cette année, on a traité, démoissé, décompacte .sachant qu'à chaque match, il y a un tracé, c'est une des associations qui génèrent beaucoup de frais de personnel par rapport à d'autres associations, par exemple le tennis, très peu de frais de personnel, à part le ménage. Mais tout ce qui touche au foot, il y a un personnel qui est spécifique. Je pense que c'est la raison profonde. Ce n'est pas un reproche. C'est un constat

**Jacques MEILHON** : « S'agissant des utilisateurs de la même infrastructure, je pense en particulier à la salle des sports, l'écart entre l'association du Basket et l'association du Volley qui est quand même conséquent, c'est un problème d'effectif ? »

**Laurent FOUGEROUX** : « C'est un coût horaire. La variation vient du nombre d'heures d'utilisation ».

**Jacques MEILHON** : « D'accord ».

**Bernard ROMIER** : « Le Volley, va l'utiliser un soir, voir deux soirs alors que le basket l'utilise beaucoup plus de soirs de la semaine et de W.E.

Il est établi un coût horaire de la salle et après on prend le nombre d'heures pour chaque association».

**Bernard GUY** : « Pour l'OCCE élémentaire, pourquoi un coût de 9 943 ».

**Bernard ROMIER** : « Alors ce sont des chiffres que je dois avoir, ce sont des chiffres précis. C'est par rapport à l'utilisation des salles, on a dû faire le même ratio que pour le Volley et le Basket. Sachant que c'est comme les écoles ».

**Bernard GUY** : C'est pour info

**Renée TORRES** : « Il y a quand même un gros écart entre l'école primaire et l'école maternelle ».

**Bernard ROMIER**: « C'est le temps d'utilisation de la salle de sport ».

**Bernard GUY** : « L'OCCE, c'est bien une coopérative ? C'est l'office de coopération à l'école. En fait c'est le comité scolaire, la caisse d'école, ils s'occupent de reverser l'argent à l'école, ils gèrent selon les demandes ».

**Renée TORRES** : « Si non il faudrait créer au sein de l'école une association. Les institutrices ne veulent pas ».

**Bernard GUY** : « L'OCCE, c'est bien une coopérative, mais elle est indépendante, elle est nationale ».

**Renée TORRES** : « Le seul ennui, c'est qu'ils reversent des cotisations assez lourdes ».

**Bernard ROMIER**: « D'autres questions, interventions ? »

On va voter pour adopter ces subventions, en ce qui est du montant et des répartitions.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci. 26 Voix Pour

## **g) Autorisation de programme et crédits de paiement.**

**Roger ANDRE** : « Les fameuses APCP : Autorisation de programme de crédits de paiements, qui concernent 3 points, ce sont des dépenses et les recettes qui se font sur plusieurs exercices

- Secteur scolaire, les travaux de l'aménagement du secteur Hall Mairie centre d'animation, ceux qui vont être terminés et un reliquat concernant le tennis.

### **Restaurant scolaire :**

Roger ANDRE: « Il y a une APCP qui avait été voté et mis en place en 2013 pour la restructuration du restaurant scolaire à hauteur de 160 000 euros, il y avait 80 000 euros qui était payable en 2013 et 80 000 euros qui était payable en 2014. Le 13 Septembre de l'année dernière, on a mis un montant supplémentaire de 15 800 euros qui avait été votés et qui a porté ce montant global à 175 800 euros et

sur ces 175 000 euros. Nous avons payé 95 789,57 euros en 2013, il y a un solde de 80 010,43 euros et donc il convient d'ouvrir un crédit de paiement au budget 2014, que l'on a arrondi à 80 000 euros. Les dépenses seront imputées comme il est indiqué au compte 21 et 23 ».

**Bernard ROMIER:** « Il y a des questions ? »

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci. 26 voix pour

## **2<sup>ème</sup> APCR concernant les travaux du parvis de la Mairie:**

**Roger ANDRE :** « Là aussi ce soir, on vote une autorisation de programme et un crédit de paiement tout simplement sur cette tranche ferme de 591 681 euros, il reste à payer 277 951 euros mais comme au premier Janvier 2014 la T.V.A. est passée de 19,6% à 20% cette somme est donc passée à 281 000 euros. Donc c'est le crédit de paiement du programme à voter pour ce soir ».

**Bernard ROMIER:** « On paye la tranche ferme, devant la Mairie. Les travaux se terminent »

**Cécile LEMAIRE:** «Même un contrat qui a été signé en 2013 dont la T.V.A. augmente ? »

**Bernard ROMIER:** « Oui »

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? 6

Qui s'abstient ? 4

Qui est pour ? 16

Pour l'instant, on est 25, Marie-Laure n'est pas représentée

Merci.

**Bernard ROMIER:** « Nous passons au tennis »

**Roger ANDRE:** « Donc pour les tennis, il avait été voté au départ un total de travaux de : 1 691 406 euros, donc pour l'année 2012, suite à divers avenants le montant total des travaux avait été ramené à : 1 517 117 euros, le montant des études, des relevés et des annonces avait été ramené à 19 419 euros et il y a eu des actualisations de prix qui ont été payé pour un montants de 25 372 euros .

Au budget de 2013 avait été rajouté des aménagements extérieurs pour un montant prévisionnel de 15 000 euros. Donc vous avez un tableau en dessous qui vous montre le total, ce qui a été payé en 2011, en 2012, en 2013 et le solde, et c'est ce solde que l'on a arrondi à 2 600 euros qu'il convient d'ouvrir au crédit dans le budget primitif 2014, puisque cela faisait 2 590,71 euros et que l'on a arrondi à 2 600 euros.

La dernière facture des aménagements extérieurs à été réceptionnée en Janvier 2014 ».

**Roger ANDRE:** « On arrive vraiment au solde de cette opération ».

Y a-t-il des questions ?

**Bernard GUY :** « Ou en est-on de l'éventuelle subvention du Comité du Rhône qui n'a pas été versée ».

**Bernard ROMIER:** « On a eu des échanges avec Mr PAVAROTTI, qui d'après lui serait en bonne voie. On a transmis différents courriers et cela devrait arriver dans un délai assez rapide ».

: « Elle est de combien la subvention ? »

**Bernard ROMIER:** 16 000euros

Pour inscrire au budget ces 2 600euros

Qui est contre ? 2

Qui s'abstient ? 2  
Qui est pour ? 22  
Le compte est bon

Merci

## **h) Participation scolaire 2013 - 2014**

**Bernard ROMIER:** « Benjamine n'est pas là, elle est retenue par un conseil de classe.

Ce que je vous propose c'est de reprendre le montant de la participation financière qui était proposée par la commission inter communale qui a eu lieu en Octobre 2013 qui s'applique sur l'année 2013 – 2014, c'est-à-dire 240 euros par enfant en classe élémentaire et 480 euros par enfant en classe maternelle. Sachant que l'on vous a remis sur vos tables, les rappels et évolutions des participations des années antérieures. On vous a mis les années 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013. La maternelle est passée pendant 6 années de 430 euros, 438 euros, 446 euros, 454 euros, 462 euros, 472 euros et là on vous propose 480 euros. En classe élémentaire, 215 euros, 219 euros, 223 euros, 227 euros, 231 euros, 236 euros et on vous propose 240 euros, sachant que la somme globale, on va la retrouver au budget.

Y a-t-il des questions ? »

**Renée TORRES :** « C'est un petit peu dommage, les autres années, on avait le nombre d'enfants qui étaient scolarisés à l'extérieur à Grézieu pour voir si ça se compensait ou pas. Et ce n'est pas noté cette année donc on n'a aucun élément, si on a une augmentation d'enfants de Grézieu qui partent à l'extérieur ou les enfants de l'extérieur qui viennent à Grézieu. Ce n'aurait rien changé, mais c'était une information ».

**Bernard ROMIER:** « A mon avis, vu que la somme est à peu près identique, ça n'a pas changé de beaucoup ».

**Renée TORRES :** « A une époque, il y a quelques années, les enfants qui partaient de Grézieu à l'extérieur étaient moindres que les enfants qui venaient de l'extérieur à Grézieu. et après ça s'est inversé. Donc c'était pour savoir si l'évolution était toujours la même ?

En ce qui concerne les écoles privées, sauf signature d'une convention préalable, aucun financement ne sera accordé par la commune, donc verse-t-on une somme aux écoles privées ? ».

**Bernard ROMIER:** « Oui il y a eu un débat, on verse une somme en primaire aux écoles privées qui touchent la commune, donc on n'a pas voulu en fin de mandat remettre ce débat sur la table ».

**Renée TORRES :** « C'est dommage, car là aussi, on n'a aucun montant, on n'a pas le nombre d'enfants qui vont en école privée à Craonne ou à Vaugneray puisque c'est les deux seules écoles privées limitrophes de Grézieu ».

**Bernard ROMIER:** « On va avoir la somme au budget global mais pas en plafond détaillé. On verse une subvention aux enfants des écoles des communes limitrophes à savoir Craonne et Vaugneray. On mettra le débat sur la table au prochain conseil ».

On va excuser Monsieur BISSON pour d'autres fonctions. Merci beaucoup de votre présence.

D'autres questions ? Donc ces précisions étant apportées, on propose de voter sur le principe de participation pour tout enfant de Grézieu-la Varenne fréquentant l'école publique à hauteur de 240 euros par enfant scolarisé en élémentaire et 480 euros par enfant scolarisé en maternelle. Je précise qu'en ce qui concerne les écoles privées, sauf signature d'une convention préalable, aucun financement ne sera accordé sur la commune. Je précise que toutes les dépenses seront inscrites au budget communal.

Qui est pour ? 25 voix pour  
Qui est contre ? 1 voix contre  
Qui s'abstient ?  
Merci.

### **i) Participation RASED**

**Bernard ROMIER:** « La commission propose au conseil de suivre le montant retenu lors de la fameuse réunion inter communale du 24 Octobre 2013 à Craponne, le dispositif en cours satisfait l'ensemble des communes présentes, sur 6 ans : 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 ».

Evolution de cette participation :

« La participation de la commune s'élèverait à 490,35 euros pour l'année 2013 - 2014. On ne verra pas les évolutions. Cela concerne les communes de Brindas, Craponne, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Pollyonnay, St Laurent de Vaulx, Ste Consorce, Thurins, Vaugneray, Izeron. La part communale est calculée au prorata du nombre d'enfants scolarisés dans la commune par rapport aux effectifs totaux des communes. L'évolution est sur 5 ans, par exemple, de 2009 à 2013, on est passé de 399 euros, 427 euros, 457 euros, 468 euros, 478 euros, 490,35 euros. Je vous rappelle qu'elle a été pas mal en péril et je m'inquiète pour les années suivantes.

Y a-t-il des questions ?

**Renée TORRES:** « Les autres années, on avait les budgets demandés par les personnes qui travaillent au RASED et le pourquoi ils demandaient une subvention, là on a rien, et d'autre part et également le nombre d'enfants sur Grézieu qui utilisent le RASED ? Encore une fois, c'est une information que l'on n'a pas et que l'on avait les autres années ».

**Bernard ROMIER:** « C'est un coût assez élevé par an. Ces précisions vous seront fournies ».

Le montant de la participation fournie au RASED : 490,35 euros ».

Qui est pour ?  
Qui est contre ?  
Qui s'abstient ?  
Merci

### **j) Etude et vote du budget primitif 2014**

**Roger ANDRE:** « Concernant le budget d'investissement, je vous rappelle que c'est un budget de gestion puisque l'on ne met en place que ce qui était déjà engagé se monte cette année à 2 468 000 euros, alors la répartition de cette somme est assez simple, vous avez 320 000 euros qui est affecté au remboursement du capital de nos prêts, vous avez 1 108 509 euros qui sont des travaux prévus par l'ensemble des adjoints et leur commission. Vous avez ce dont on a parlé tout à l'heure, les 453 120 euros du déficit d'investissement et puis les restes à réaliser, les 586 370 euros, Si on rentre dans le détail des 1 108 000 euros de travaux, ça se trouve à la page 7, vous avez 8 250 000 euros d'immobilisation incorporelle, c'est plus les études ergométriques, les frais de géomètre ».

**Bernard ROMIER:** « Ces sommes vous les avez en première page, c'est pour cela que l'on pourra voter ».

**Roger ANDRE:** « Dans les immobilisations corporelles pour 715 269 euros c'est essentiellement tout ce qui concerne les investissements de la commune, je vois entre autre le remplacement du véhicule KANGOO, les équipements du service de la voirie, la poursuite des travaux à la Mairie des fenêtres et

volets aux étages de l'Hôtel de Ville, la téléphonie, la vitrine de l'église, les réserves foncières, puisque c'est un gros montant, le remplacement des stores, mobilier urbain, les panneaux, Les illuminations, l'aire de jeux etc. etc..... Vous avez 715 269,06 euros, vous avez également les immobilisations en cours qui regroupe comme son nom l'indique tout ce qui en cours de réalisation. Les montants les plus importants sont les travaux des logements communaux, les allées de l'ancien cimetière pour 14 000 euros, les reprises de concessions 68 000 euros, les réseaux d'eaux pluviales : 49 189 euros, l'éclairage public, le cheminement de piétons, toujours les 42 000 euros qui sont prévus pour la réfection de la route de Bordeaux, 607 760 euros représentant les immobilisations en cours, et puis vous avez les 363 600 euros c'est tout ce qu'on a voté précédemment, c'est tous les a,b,c,d, que l'on retrouve ici : 281 000 euros pour l'espace public, 2 600 euros pour le nouveau tennis et les 80 000 euros pour la restructuration du restaurant scolaire, sachant que ces dépenses d'investissement qui représentent 2 468 000 euros sont équilibrés par le même montant, bien évidemment et qui sont répartis de la manière suivante : vous avez les subventions d'investissement que l'on a calculé et qui sont escomptés sur nos investissements qui représentent 259 853 euros, vous avez le fond globalisé d'investissement qui représente 290 248 euros qui est représenté par le FCTVA à hauteur de 254 248 euros et la TLE pour 36 000 euros, l'amortissement du matériel pour 135 000 euros, les 453 120 euros qui couvrent le déficit d'investissement. Vous avez ce dont on a parlé tout à l'heure et qu'on a voté : les 610 893 euros c'était la répartition de notre excédent de fonctionnement enfin 718 884 euros qui est le virement de la section de fonctionnement, c'est les économies déjà escomptées sur l'année 2014. Le total représente 2 468 000 euros ».

Vote-t-on le budget investissement et le fonctionnement où vote-t-on globalement ? »

**Bernard ROMIER:** « Je vous propose de voter l'investissement par chapitre et le fonctionnement, globalement, à moins que vous vouliez que l'on fasse 3 chapitres ».

**Renée TORRES:** « J'ai une question, je l'ai posé déjà en commission générale, il y a une semaine, le budget prévisionnel doit être sincère, en cession de terrain : 0 euros sont inscrits et donc il y a eu quelques commentaires et tu as lâché au cours de cette commission générale : » de toute façon nous n'avons rien signé ». Donc je te pose la question, est-ce qu'avec Mercier Promotion il y a eu un engagement ou du moins est-ce qu'un compromis de vente a été signé ».

**Bernard ROMIER:** « On a marqué 0 euros pour plusieurs raisons : je réponds au point de vue budget, le conseil m'a autorisé à faire cette vente, donc là on est en Conseil Municipal sachant que l'on a marqué en budget 0 pour plusieurs raisons, déjà, on n'a pas besoin de somme puisque l'on n'a pas emprunté, on couvre sans cela ! De plus, dans les compromis il y a des clauses suspensives et troisièmement, tant que ce n'est pas certain on ne marque rien. Je communiquerai en temps opportun de la façon qui me semblera la plus intéressante. Je ne refuse pas de répondre. Ce n'est pas à l'ordre du jour ».

**Renée TORRES:** « C'est dommage que tu ne répondes pas à cette question précise. Tu as quand même lâché, de toute façon on n'a rien signé. Tu l'as lâché en commission générale ».

**Bernard ROMIER:** « Chacun interprète ce qu'il veut, c'est ma réponse ».

**Roger ANDRE:** « Alors, au niveau du budget d'investissement, si on vote par chapitre, le premier chapitre c'est les emprunts et dettes, donc cela est difficile de voter contre car c'est le remboursement du capital de nos emprunts ».

#### **Emprunt et dettes, dépenses 2014 : 320 000 euros**

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci 26 voix pour

#### **Les immobilisations incorporelles : 8250 euros**

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci 26 voix pour

**Les immobilisations corporelles : 715 269,06 euros**

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci 26 voix pour

**Les immobilisations en cours : 607 760,91 euros**

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci

**Les APCP :**

**Les nouveaux tennis : 2 600 euros**

Qui est pour ? 24 voix pour

Qui est contre ? 2 voix contre

Qui s'abstient ?

**Les aménagements des espaces publics : 281 000**

Qui est pour ? 15 voix pour

Qui est contre ? 6 voix contre

Qui s'abstient ? 5 voix pour

**Merci**

**La restructuration du restaurant scolaire : 80 000 euros**

Qui est pour ? 26 voix pour

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci

**Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté, c'est donc le déficit d'investissement : 453 120,03 euros**

**Bernard ROMIER:** « on l'a déjà voté, il faut l'intégrer au budget ».

**Roger André :** oui bien sûr

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci

**Roger ANDRE :** Les recettes d'investissement, qui sont bien évidemment du même montant :

Donc ce qu'on a voté tout à l'heure.

Ce qui nous fait un total de 2 468 000 euros

**Bernard ROMIER:** Pour les recettes d'investissement.

Qui est pour 26 voix pour

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci

Donc à 20h15, arrivée de Marie RUSTICO

**Le fonctionnement**

**Roger ANDRE :** « L'année 2014 présente un budget primitif en fonctionnement de 4 000 000 euros tout rond.

Au niveau des dépenses :

Vous avez les charges à caractère général : 956 775 euros

J'ai fait un petit pourcentage au niveau de ce qui représente le plus de ce chapitre :

L'énergie et l'électricité qui représentent 24 %, l'alimentation : 6,12%, les contrats de prestations de service : 13,27%, les entretiens et réparations de bâtiment : 79%, la maintenance: 6,03%, les primes d'assurance : 4,73%. Le total de ces 5 chapitres représente : 60,97% du total de ce chapitre.

Donc charges à caractère général : 956,775 euros, les charges du personnel : 1 574 002 euros, Les atténuations de produits : 57 500 euros c'est les pénalités SRU et la péréquation horizontale entre communes c'est ce que l'on doit reverser. La péréquation devrait coûter 22 500 euros et le prélèvement de la loi SRU 35 000 euros; le total représente 57 500 euros. Vous avez ensuite les autres charges de gestion courante.

Il y a également 3 lignes qui représentent 65% de ce total :

- Les contributions d'organismes de regroupement : SYBER, SYTRAL, SIPAG, ça représente 28,24% subvention de fonctionnement aux autres organismes, les associations : 13,67%, et les indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux : 23,79%. Ces 3 lignes représentent 65,70% de ces 424 839euros.

**Bernard ROMIER:** 20h17, arrivée de Madame Marie-Laure RUSTICO

**Roger ANDRE** « Vous avez également les charges financières qui sont les intérêts des emprunts : 107 000 euros, vous avez les charges exceptionnelles : 10 000 euros, les provisions : 16 000 euros, les dotations d'amortissement du matériel et provisions : 135 000 euros, et vous avez ce que l'on a vu précédemment le virement à la section d'investissement: 718 884 euros, ce qui nous fait 2 400 000 euros.

Au niveau des recettes, la recette principale ce sont les impôts et taxes : 2 580 040 euros, l'atténuation de charges : 30 000 euros, c'est le remboursement de l'assurance lorsque nous avons du personnel malade, produits et services du domaine : 203 600 euros, Il y a une ligne qui représente 90%, c'est la garderie, restaurant scolaire, redevances et droits aux services périscolaires, vous avez les impôts, les dotations : 797 880 euros les autres produits de gestion courantes, les revenus des immeubles de la commune, les tickets resto, ce qui nous fait : 85 000 euros , 348 000 euros: produits exceptionnels et l'excédent de fonctionnement que l'on a reporté, que l'on a laissé tout à l'heure, je vous le rappelle qui représente 300 000 euros. Le total de tout cela: 4 000 000 euros ».

**Jacques MEILHON** : « Concernant les charges à caractère général, elles passent de 850 000 euros et des poussières à 950 000 euros et des poussières d'une année sur l'autre, cela fait du 12-13%, y a-t-il un problème particulier ? L'entretien des bâtiments est passé de 45 000 euros à 65 000 euros, l'énergie est passée de 200 000 euros à 230 000 euros, les primes d'assurance de 36 400 euros à 45 262 euros les frais d'actes et contentieux de 8 288 euros à 15 000 euros».

**Bernard ROMIER:** « Il doit y avoir la T.V.A. et le fameux GVT ».

**Cécile LEMAIRE** : « La T.V.A. ça ne fait pas 4000 euros de différence ».

**Bernard ROMIER:** « non c'est le SYTRAL ».

**Jacques MEILHON** : « Puisque vous soulevez le problème, le SYTRAL, figure où ? »

**Bernard ROMIER:** « Dans les charges courantes, le SYTRAL est passé d'un taux de 50% à 75% par rapport aux 100 000 euros. ».

**Jacques MEILHON** : « il, y a aussi les prestations de service qui passent de 104 000 à 127 000 ».

**Bernard ROMIER:** « Toutes ces augmentations commencent à faire de grosses sommes.

D'autres questions ? Non

Donc pour voter le budget fonctionnement, aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Qui est pour ? 25 voix pour

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 2

Merci

### **k) Demande de subvention DETR (dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).**

**Bernard ROMIER** : « Vous savez et on vous l'a remarqué qu'il y a un logement qui est situé au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble de la poste qui était occupé jusqu'au 31 Août 2011 par l'ancien chef de la poste, c'est un logement qui avait été instruit par le poste à la commune. Ce qu'on souhaite a été lancé, la commission d'appel d'offres va se réunir dans peu de temps, c'est pourquoi on aura peut-être un conseil au mois de Mars, Donc on souhaite réhabiliter ce logement qui fait 106m<sup>2</sup>.

D'une part, en logement social, d'environ 48m<sup>2</sup>, comprenant 1 entrée, 1 cuisine, 1 séjour, 1 salon, 1 chambre, 1 salle de bains et WC. et d'autre part, un local d'environ 58m<sup>2</sup> comprenant 1 partie secrétariat, bureau et 1 salle de réunion et 1 sanitaire, ceci est pour l'inspection de l'académie. Le coût de l'opération est estimé à : 159 573,50 H.T. .

Pour y avoir droit aux subventions, il y a plusieurs éléments, il se trouve qu'il y en a 3 qui rentrent dans la subvention, pour y avoir accès, il faut que le patrimoine concerne le bâti des collectivités, c'est le cas, il faut que le projet entre dans le domaine social, c'est le cas, et il faut aussi que le projet soit considéré comme bien mis à disposition au service de l'état, ce qui est le cas. Ce qui fait que chaque année, des points critères qui représentent au point de vue pourcentage : 30%, 30%, 20%. Si on a la subvention, elle représente 80%, c'est le coût de l'opération à savoir 127 658,80euros puisque l'on cumule les 3 possibilités, on fait la somme des 3 pourcentages, ce qui ne veut pas dire que l'on aura cette somme. ».

« Si cela est accepté, on aura les critères, nous devons autofinancer uniquement 31 914,10 euros qui sera une grande opération. On en est au stade de l'appel d'offres. La commission va se réunir et nous proposera certainement un conseil municipal, qui sera le dernier, le 7 Mars pour lancer cette opération, c'est tenu par ce conseil. Le projet sera lancé, sachant que si ça ne se fait pas le 7 Mars, ce n'est pas impératif, mais ce serait mieux pour la suite de l'opération ».

**André MARJOLLET** : « Initialement, on avait prévu 2 logements.

L'inspection académique a besoin de locaux plus petits et on les aménage comme des logements, pour la salle de réunion il y aura des cloisons amovibles afin que ça n'abîme pas les sols si un jour on décide d'en refaire un logement et on met tous les branchements adéquats. Les travaux doivent commencer mi-avril fin mai ».

**Marie Noelle VERICEL** : « Il se trouve que l'ADMR a des problèmes de locaux. Il y a, 65 intervenantes, 350 clients et il y a 4 salariées administratives, 3 temps pleins et un mi-temps, donc elles sont 4 salariées administratives dans des locaux qui font à peu près 40m<sup>2</sup> y compris une petite cuisine qui sert pour les intervenantes quand elles passent. L'ADMR a de gros soucis de locaux en ce moment, c'est très dur de travailler dans de telles conditions. L'ADMR est en recherche de locaux plus grands de façon à ce que les salariés puissent travailler dans de meilleures conditions sur Grézieu ou Vaugneray. Il y aura plusieurs critères à déterminer, je pense qu'en étant vice-présidente jusqu'au mois dernier, j'ai quand même la possibilité de faire remonter l'information ».

**Bernard ROMIER** : « Je crois que le principal critère serait la taxe transport, qui n'est pas la même à Vaugneray qu'à Grézieu ».

**Marie Noelle VERICEL** : « Il y a effectivement le problème de la taxe transport qui alourdit les charges, c'est évident mais on ne s'est pas ce que va donner dans quelques années. Je le répète, ça devient urgent. Je fais remonter l'information ».

**Bernard ROMIER** : « On ne dit pas que l'on est contre, il n'y a pas eu de courrier ».

**Andrée MARJOLLET** : « Concernant l'ADMR, j'ai rencontré Mylène ROZIER qui est la nouvelle présidente, elle m'a dit elle-même qu'elle avait des locaux en vue sur Vaugneray ».

**Marie Noelle VERICEL** « Effectivement, il y a des nouveaux locaux en vue mais ce n'est pas acquis, et ces locaux pourraient convenir ».

**Bernard ROMIER** : « On reverra le dossier après ».

**Renée TORRES** « Il est important de garder l'ADMR sur la commune ».

**Bernard ROMIER** : « Ceci dit, par rapport à ce que disait Renée, on n'est pas du tout fermé à cette possibilité. Si on peut garder l'ADMR à Grézieu on le fera. Il faudrait donc dire à Mme la Présidente de nous rencontrer rapidement.

Bon, on n'a pas encore voté. Pour cette demande de subvention DETR

**Andrée MARJOLLET** : « on vote la subvention : 127 000euros, mais si on n'a pas les 127 000euros on sera un autofinancement ? »

**Bernard ROMIER** : « oui »

**Andrée MARJOLLET** : « On a les 159 000 d'auto financement ».

Mr le Maire :

Qui est pour ? 27 voix pour

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci

#### **I) Demande d'arrêté attributif de subvention Contrat Pluriannuel 2010-2014 « Restauration Eglise »**

**Gérard CROYET** : « Il est apparu qu'il y avait certains objets patrimoniaux qui étaient dans certaines conditions de conservation périlleuses qu'il convenait dans le cadre de cette subvention, d'essayer de créer une vitrine avec de l'acier et du verre sécurisé en surface. Nous avons bien évidemment contacté le service départemental du patrimoine. Après une étude auprès des services du bâtiment, On a pu être autorisé à obtenir des subventions dès le début de l'année. Les travaux devraient commencer dans les semaines à venir ».

**Renée TORRES**. « Est ce que cette vitrine peut contenir tous les objets précieux de l'église. Toutes les bannières restaurées vont être dedans ».

**Gérard CROYET** : « Compte tenu de l'espace qui nous est réservé, on ne pourra pas tout stocker, ce ne sera pas possible. L'espace est trop exigü, on ne peut pas faire mieux. Donc il va sans dire que seront stockés les objets qui le méritent le plus ».

**Renée TORRES** : « Je trouve que c'est dommage car on a quand même des objets extraordinaires qui ne sont pas dans d'autres communes et quand on va à l'église, on ne les voit même pas ».

**Gérard CROYET** : « A mon grand regret, ce n'est pas possible ».

**Renée TORRES** : « On les verra mais pas tous ».

**Gérard CROYET** : « Les objets à préserver sont en très grand nombre car la place oblige ».

**Renée TORRES** : « La DRAC ne fait pas de subvention ». »

**Bernard ROMIER** : Ce n'est pas de l'art ». D'autres questions ?

Pour cette demande de subvention ?

Qui est pour ? 27 VOIX POUR

Qui est contre ?  
Qui s'abstient ?  
Merci

## 5° VIE ASSOCIATIVE

### **Autorisation donnée à Mr le Maire de signer 3 conventions :**

- a) La convention d'objectifs avec l'association sportive du football pour l'année 2014
- b) La convention d'objectifs avec l'association sportive du tennis pour l'année 2014
- c) La convention d'objectifs avec l'association du personnel pour l'année 2014

Sachant que ces conventions d'objectifs sont imposées à partir d'une somme de 23 000 qui intègre les avantages en nature, ce qui est le cas sur Grézieu uniquement pour le tennis et le foot

**Renée TORRES** : « Pas le tennis ».

**Bernard ROMIER** : « Pas cette année ? ».

**Bernard GUY** : « On peut la signer. On a 9 000 et 10 000 »

**Jacques MEILHON** : Théoriquement une convention engage les signataires »

**Bernard ROMIER** : « Oui bien sur. On peut l'enlever mais ça fait mal, c'est comme vous voulez ».

**Bernard GUY** : « A remplir l'objet de la convention, derrière il y a un suivi. Si personne ne vérifie ? »

Mr le Maire : « Vérifier, pas forcément par vérification policière. Mais ça se fait en confiance par rapport aux associations ».

Bernard GUY : « On peut simplement changer la somme de subvention »

**Bernard ROMIER** : « Elle n'a pas été changée ? »

Bernard GUY : « Non »

**Bernard ROMIER** : « Pour le tennis, la subvention était de 2 000 ».

**Bernard GUY** : « C'est passé à 2 200 exceptionnellement ».

**Bernard ROMIER** : « On rectifiera.

Sachant que pour l'association du personnel la subvention n'est pas de 23 000, mais du fait qu'elle gère l'action sociale pour le compte de la Mairie, on a l'obligation d'établir avec cette association une convention d'objectifs ».

**Andrée TORRES** : « Sur la convention d'objectifs du personnel, l'article 8, il faudrait mettre du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 au 31 Décembre 2014 et non pas 2013 »

**Bernard ROMIER** : « Je vous propose de prendre corps sur la convention d'objectifs sportive pour l'association du football »

Qui est pour ? 27 voix pour  
Qui veut voter contre ?  
Qui s'abstient ?  
Merci

Pour la convention d'objectifs pour l'association sportive du tennis  
Qui est pour ? 26 voix pour  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 1 élu ne participe pas au vote  
Merci

Pour la convention de l'association du personnel  
Qui est pour ? 26 voix pour  
Qui est contre ?  
Qui s'abstient ?  
Merci

**Bernard ROMIER** : 1 élu ne participe pas au vote

## **6° PERSONNEL MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Bernard ROMIER** : « Vous savez que l'on s'engage à mettre à jour le tableau des effectifs donc on va le faire ce soir. Compte tenu des besoins de services, je vous propose de créer un poste d'ATSEM Principal 2<sup>ème</sup> classe et un poste de technicien principal de première classe. C'est une création ».

Proposition de 3 suppressions :

Le poste d'apprenti, l'apprentissage étant terminé, il n'y a plus de raison de garder ce poste, éventuellement on pourra en créer un plus tard.

- Le poste d'axel 1<sup>ère</sup> classe disparaît puisque la personne qui l'occupait nous a quitté.
- Le poste d'adjoint 1<sup>ère</sup> classe qui était vaquant depuis quelques temps et qui n'a pas raison d'être. Donc on vous propose de le supprimer
- Y a-t-il des questions ?

**Marie Laure RUSTICO** : « Il y a un poste de première classe créé, il était deuxième classe, je suppose, ce poste est maintenu par contre ? »

**Bernard ROMIER** : « Il est maintenu car il faut le temps de création, il va être supprimé, il y a un délai à respecter ».

Donc pour les deux créations et les 3 suppressions ».

Qui est pour ? 27 voix pour  
Qui est contre ?  
Qui s'abstient ?  
Merci

## **7° L'URBANISME : PLAN LOCAL D'HABITAT 2014 - 2019 (P.L.M.)**

**Mario SCARNA** : « Programme local de l'habitat. Il a été élaboré pour une durée de 6 ans par l'EPCI qui a été élaboré pour l'ensemble de ces communes membres ».

Les enjeux du P.L.H. sont les suivantes :

- Le programme d'action
- Les orientations du P.L.H.
- Les annexes, qui sont en fait la loi préventive

« Nous allons quitter le deuxième P.L.H. qui est fait de 2008 à 2013. Un bilan a été fait, il est positif, porteur d'espoir. Ce deuxième P.L.H. de l'A.C.C.D.M. avait été approuvé le 10 Juillet 2012 et il s'est articulé au taux de 5 taxes d'augmentation, donc c'était la bêtise et l'accueil de la population nouvelle et

la lutte contre l'étalement urbain, de favoriser le parcours résidentiel au sein de la C.C.D.M , elle a été mise en évidence que ces parcours résidentiels étaient quelque peu fragmentés, de développer l'usage des pratiques foncières permettant d'imprégner la hausse de l'immobilier, de prendre en compte le développement durable, et d'évaluer aussi la ponction pour des années la mise en œuvre de ce P.L.U .

Donc je disais que sur ce P.L.U. 2008 – 2013 l'objectif de production avait été fixé à 1200 logements au sein de la C.C.D.M. dont 360 logements locatifs sociaux, soit un taux de 30%, on peut dire que cet objectif globalement au niveau de la C.C.D.M. a été obtenu, par contre il y a des différenciations à l'intérieur de chacune des communes.

Le bilan final du P.L.H. est positif, mais des efforts restent à fournir dans la sensibilisation des communes pour la réalisation des objectifs de logements locatifs sociaux.»

Le troisième P.L.H. qui nous concerne devra permettre continuer le travail accompli en étant plus attentif sur la mise en œuvre opérationnelle sur les atteintes des objectifs.

Ce troisième se présente de la façon suivante pour sa durée de 2014 à 2019. On peut dire que les questions relatives au logement et à l'habitat sont toujours et encore au cœur des préoccupations. Dans ce cadre là, on a vraiment la même préoccupation nationale, en particulier la préoccupation du logement social.

Dans le prolongement du 2<sup>ème</sup> P.L.H. et pour rassurer la cohérence de la programmation des logements à l'échelle des 9 communes de son territoire et répondre aux besoins de la Communauté des Monts du Lyonnais, c'est donc d'engager l'élaboration de ce 3<sup>ème</sup> P.L.H.

Cette réalisation devra prendre en compte les nouvelles dispositions réglementaires qui sont :

**La loi du 18 Janvier 2013** relative à la mobilisation du foncier public et l'article 10 de cette loi renforce les obligations de production de logements locatifs sociales avec un taux qui passe de 20% dans l'objectif 2020 et ce taux est passé à 25% dans la finalité de 2025 et ceci pour les communes de plus de 3 500 habitants assujettis à la loi SRI

On peut dire aussi que cette loi va renforcer les montants des pénalités versées par les communes puisque ces pénalités pourraient être quintuplées par rapport à maintenant, actuellement nous avons une pénalité d'environ 35 000 par an. Ce troisième P.L.H. devra prendre en jeu les différents enjeux de notre territoire, c'est-à-dire d'intégrer les évolutions du territoire et notamment les perspectives d'évolution démocratiques inscrites dans le SCOT, on se rend compte par rapport au temps passé qu'il y a un décalage par rapport au objectifs du SCOT en terme d'évolution de population, de renforcer l'accompagnement des communes donc favoriser la production de logements publics et privés à des prix nettiés et rattraper le déficit cumulé, à titre d'exemple, nous avons un déficit de plus de 200 logements sociaux. Renforcer le volet de la stratégie foncière, de prendre en compte le vieillissement de la population, de répondre aux enjeux de l'environnement.

Donc l'élaboration du nouveau P.L.H. commence par le diagnostic de notre territoire, et dans ce diagnostic, je vais vous citer quelques éléments forts qui sont ressortis ».

**Premier élément** : « C'est la forte évolution démographique de notre territoire, et cette dynamique démographique est en décalage avec celle du SCOT qui elle pour le territoire de la CCDM préconise 0,89% d'évolution annuelle de la population ».

**Deuxième élément** : « On constate que nous avons un tarif public très insuffisant mais il est quand même en hausse par rapport à ce que nous avons en 2005. Ce parc locatif au niveau de la CCDM est de 543 logements, ce qui fait en gros 5% des résidences principales, il faut que l'on arrive à l'objectif de 25%. On constate aussi une pression de commande en termes de logements locatifs sociaux puisque pour un logement attribué, il y a sur le territoire 6,3 demandes ».

**Troisième élément** : « C est le rattrapage. On va avoir à faire un rattrapage conséquent pour atteindre les objectifs de la loi SRI. A titre d'exemple, en 2025, les résidences principales prévues au niveau de CCDM sont en gros de 12 900 acquêts, donc il faudra 25% de logements sociaux c'est-à-dire 2 528 logements sociaux, aujourd'hui on en a 754 donc si on veut être à la norme SRI il faudra produire 1 665 logements sociaux ».

**Quatrième élément :** « On a une demande de logements sociaux est très forte. Ces demandes sont surtout dans les communes de polarité 2, c'est-à-dire sur la CCDM, Vaugneray, Grézieu, et Brindas. On constate que 70% des demandeurs ne résident pas dans un logement public, la majorité des demandeurs résident dans l'ouest lyonnais, la moitié des demandeurs à moins de 40 ans et 25% plus de 50 ans. On constate des difficultés d'accès pour les personnes de 50 ans et plus. car souvent les revenus sont faibles ».

**Cinquième élément :** « Les hébergements spécifiques, qui devront être développés en direction des jeunes, d'une part, actuellement il existe aucune structure d'hébergement pour des jeunes, Il y a une réelle difficulté à entamer un parcours résidentiel au niveau de la CCVL, je m'explique : un jeune actuellement trouve difficilement un logement où même acheter sur notre territoire, en raison d'absence locative. Le marché de l'accession est pratiquement inaccessible ».

« Dans les états spécifiques, il y a un point particulier au niveau des personnes âgées. Notre population à plutôt tendance à vieillir et elle habite actuellement dans des logements individuels difficiles à entretenir. Dans les demandes sont faites par ces personnes pour pouvoir intégrer d'autres types de logements. Nous sommes sur un territoire C.C.D.M. qui est très bien doté en équipements médicalisé pour personnes âgées. On constate qu'il y a plus de 500 places sur le territoire de Grézieu, POLLIONNAY et Vaugneray en particulier. Il y a des services paramédicaux qui se développent en centre bourg, par exemple Messimy, THURINS, Brindas ».

Il y a un important besoin de logements adaptés pour les personnes âgées en centre Bourg. Cette problématique à déjà été prise en compte par certaines communes puisqu'il y a de nombreux projets qui sont en cours dans ces communes.

En ce qui concerne toujours ces hébergements spécifiques, il ya des ménages en difficulté sociale, on constate au niveau de la C.C.D.M. qu'il n'y a qu'un logement d'urgence, c'est insuffisant et bon nombre de communes mettent à disposition des logements communaux inoccupés lorsqu'il y a un problème dans les communes.

Pour les gens du voyage, il y a une aire qui est située à Brindas tout à fait réglementaire, aucun problème à ce niveau là.

On en arrive à certaines orientations au niveau de ces faits. On a 6 grandes orientations.

La première est de poursuivre les efforts en matière de maîtrise du développement du territoire.

Il faut se mettre en conformité au niveau des stocks.

Intensifier l'offre de logements, en particulier les offres de logements individuels qui ont tendance à baisser de plus en plus au bénéfice ou au profit des logements collectifs et des logements groupés

Poursuivre la prise en compte des besoins spécifiques, il faut les améliorer.

Persévérer dans la mise en place d'un politique foncière active, certaines communes mettent à disposition des zones particulières pour les logements sociaux.

Continuer à promouvoir le développement durable.

Prolonger le pilotage de l'accompagnement de mise en œuvre du P.L.H.

L'un des principes est de développer l'offre locative sociale, les logements locatifs sociaux à produire sur l'année 2014 – 2019 seront de 35 logements locatifs sociaux sur l'ensemble du territoire. C'est à dire 400 logements à produire, sur ces 400 logements locatifs sociaux Il y aura 25% de PLAI (les très sociaux) et 10% de PLS, le reste sera des plus.

Ensuite nous entrons dans le cadre d'aide aux plus jeunes, c'est développer une action sociale à la propriété, objectif permettre aux jeunes ménages modestes d'accéder à la propriété, plusieurs outils sont mis à la disposition des communes, l'accession sécurisée avec des prix de vente plafonnées et des dispositifs de sécurisation, l'accession abordable et négociée des prix de vente réduits, le prêt PPZ à taux zéro et 10% des accessions sous la forme accessions sociales.

La mise en place de programme P.L.H. doit se faire au cours de ces six prochaines années. Elle va engager bien sûr un financement, vous l'avez sur un des documents qui a été envoyé par mail.

Vous avez la programmation et le financement de 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, et 2019 et vous avez le total, en gros 650 000 mais de la part des communes ce serait autour de 680 000 avec un budget total de 1 232 000

Le financement peut se faire par la récupération de la contribution des communes, la fameuse pénalité de 35 000 ,

Pour cela, il faut que les communes s'engagent à financer des logements locatifs sociaux.

Actuellement la CCVL finance pour chaque logement social 2 000 €. Ce financement fait par les communes leurs permettra de récupérer l'amende qu'ils doivent verser.

Si vous avez des questions ?

**Renée TORRES** : « Peut-on solliciter l'EPORA pour qu'elle donne les subventions ? L'EPORA ne peut pas verser quelque chose ? »

**Mario SCANNA** : « Exceptionnellement cette année, les communes qui avaient engagé des financements de logements locatifs sociaux en 2012 ont pu récupérer la part de l'EPORA, c'est-à-dire 2 000 € par logement ».

**Renée TORRES** : « Ce n'est pas la C.C.V.L qui récupérait jusqu'à maintenant ? »

**Mario SCANNA** : « Pour compenser 2013 la C.C.V.L et les communes n'ont rien touché, c'est l'EPORA qui a touché, et dans ce cadre là, l'EPORA fait un geste ? Elle restitue pour tous les logements qui ont été fait en 2012. »

**Michèle MANDON SIXT** : « L'EPORA a pour vocation de faire du logement social ou a des projets, mais quand on rachète ces terrains, on les repaie à l'EPORA, donc l'EPORA récupère l'argent quand on lui paie les terrains et elle récupère aussi des subventions ».

**Mario SCANNA** : « Justement ces subventions servent au portage, par exemple sur Ste Consorce, un portage va se faire par l'EPORA, un portage financier ».

**Michèle MANDON SIXT** : « Jusque là elle faisait bien les portage et elle ne touchait pas aux subventions ».

**Mario SCANNA** : « Elle arrivait, c'est beaucoup dire, car jusqu'à aujourd'hui on a eu aucun projet. En 2013, il y en a un qui est sorti, c'est celui de Ste Consorce, donc d'autres projets au préalable ne sont pas du tout sortis ».

**Michèle MANDON SIXT** : « Du coup la C.C.V.L. ne va plus payer de cotisation à l'EPORA car elle aura eu d'autres financements ».

**Mario SCANNA** : « La C.C.V.L. ne paie pas de cotisations, c'est les communes qui paient ».

**Michèle MANDON SIXT** : « Les communes vont-elles cesser de payer ces cotisations ? »

**Mario SCANNA** : « non pas du tout ».

**Michèle MANDON SIXT** : « L'EPORA a obligé les communes à verser la cotisation. L'EPORA devient très riche ».

**Mario SCANNA** : « Ca leur permet d'aider plus facilement les communes ».

**Michèle MANDON SIXT** : « C'est quand même l'EPORA qui décide qui elle peut aider ».

**Mario SCANNA** : « A la demande des communes. Il y a deux projets qui ont l'air de se concrétiser l'un à Brindas et l'autre à Ste Consorce, il y a un portage d'1 500 000 € à peu près et le portage à 5% ce qui doit être de 500 000 € ».

**Michèle MANDON SIXT** : « Les personnes qui siègent à l'ETORA, c'est qui ? ».

**Mario SCANNA** : « Un représentant de l'état, de l'argent et le département. Les communautés de communes ne siègent pas dans cet établissement ».

**Bernard ROMIER:** « Il semblerait Michèle et Mario, que l'EPORA qui a de plus en plus de ventes, Ils ont une enveloppe financière dans l'année autour de 1 000 000 à 1 500 000 . C'est pratiquement l'offre financière de l'année ».

**Mario SCANNA :** « L'enveloppe financière se monte sur notre territoire à autour 2 000 000 2 500 000 ».

**Bernard ROMIER:** « Si elles ont une grosse opération à Grézieu ; ils n'auront pas les moyens de financer ailleurs. L'intérêt de l'EPORA c'est de financer pendant 4 ans, à moins que l'on fasse affaire avec un prêteur privé. En cas de désaccord elle peut faire le portage et faire faire imposer un peu ce que l'on veut sur le cahier des charges, c'est l'intérêt ».

**Mario SCANNA :** « Cela permet au niveau des communes de réfléchir sur l'urbanisation »,

**Michèle MANDON SIXT:** « il faut quand même un projet pour l'EPORA ».

**Mario SCANNA :** « Ce projet on peut le faire si on a un projet sur quelque chose, on peut le faire avec l'EPORA. On les a rencontré plusieurs fois par rapport au projet de Brindas et de Ste Consorche, on a l'impression qu'ils ont changé d'état d'esprit, ils sont plus redevables ».

**Bernard ROMIER:** « Y a-t-il d'autres questions sur le P.H. ? »

**Marie Laure RUSTICO:** « Une question sur l'accession à la propriété qui a fait l'objet d'un article dans la presse sur le rond-point de Marcy qui dit que l'accession à la propriété se fera à un prix de 2 000 au lieu de 3 000 sur Grézieu et à mon grand étonnement il y avait l'exonération de la taxe foncière pendant 15 ans ».

**Bernard ROMIER:** « Je crois que c'est vrai. C'est l'Etat qui prend en charge ».

**Marie Laure RUSTICO:** « C'est l'Etat qui prend en charge l'exonération ? »

**Bernard ROMIER:** « Oui c'est l'Etat qui prend en charge l'exonération ».

On revient au P.H.

Qui est pour ? 27 VOIX POUR

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci

## 8° MEDIATHEQUE

**Bernard ROMIER:** « Il y a eu plusieurs réunions, je n'ai pas pu m'y rendre et je me suis fait représenté par Mario Scanna ».

**Mario SCANNA :** « Il s'agit de mettre en place un réseau des médiathèques de l'ensemble du territoire du canton, ce réseau est l'émanation de la médiathèque du conseil général du département, il y a eu certains échanges avec Mr le Maire, les techniciens et les élus. Le but serait de mettre un réseau de médiathèques avec un certain nombre de communes qui veulent faire ces travaux. Donc cette mise en réseau va permettre l'échange de documents, l'acquisition de catalogues communs, la mise en place d'actions culturelles communes au niveau des adhérents de ce circuit. Il va falloir conclure une convention pour définir les modalités concrètes de cette mise en réseau ».

Ce serait de mettre à disposition un catalogue numérique commun, accessible en ligne par l'ensemble des adhérents. L'accès à toutes les bibliothèques par les adhérents grâce à un logiciel.

Toutes les communes concernées, sauf Ste Consorche, ont le même logiciel : PAPRIKA, donc si on rentre dans ce circuit, il va falloir l'actualiser pour que ce soit mis en réseau dans l'ensemble des communes. L'avantage est la circulation de ces documents entre bibliothèques, une augmentation de l'offre culturelle et permettre une animation de proximité grâce à des projets communs de plus grande envergure. Le

développement de services nouveaux, on pense en particulier à la petite enfance, les personnes âgées, les personnes handicapées, On pourra mettre en place des livres à gros caractère, qui coûtent relativement chers et permettre aussi certaines animations.dans les espaces multi médias.

C'est aussi l'occasion d'un partage et d'un échange d'un savoir, par exemple faire des prêts de liseuses électroniques qui sont chargées d'un certain nombre de livres numériques que l'on peut mettre à disposition, c'est relativement cher et ça peut être pris en charge par l'ensemble du réseau. On peut aussi mettre en commun une vente de B.D. Ce sera une façon de consolider les liens entre les différentes communes.et de mutualiser l'équipe Ce sera une programmation d'action culturelle à l'échelle de ce territoire.

Les communes qui se sont déjà portées volontaires sont ; Vaugneray, on espère Grézieu-la-Varenne, Messimy, POLLIONNAY, Ste Consorce, THURINS, St Genis-le-Ollières et Marcy l'Etoile qui a une bibliothèque des plus modernes et des plus riches de ce territoire. A l'origine ce projet à été initié par Marcy- l'Etoile.

Il y aura un chef de projets, de mise en réseau qui organisera ces échanges avec les agents en charge de chacune des médiathèques participantes.

Dans ce cas, il faudra acquérir le logiciel de gestion commun PAPRIKA qui avait un contrat de maintenance.

Ensuite les actions culturelles communes, il y aura un comité de pilotage qui validera chaque année le contenu de ces actions culturelles tout au long de l'année.

En ce qui concerne la gouvernance de la mise en réseau, il y aura la création d'un comité de pilotage élu, chaque commune aura un représentant élu au sein de ce comité.

Le secrétariat administratif de ce comité de pilotage sera assuré dans un premier temps et pour des raisons pratiques par la CCVL.

**Il y aura la création d'un comité technique médiathécaire.** « Ce comité technique sera constitué d'agents des médiathécaires de chacune des communes. Ce comité se réunira à l'initiative du chef de projets du réseau des médiathèques.

Ce comité technique sera chargé d'organiser complètement les échanges et les acquisitions concertés des documents ainsi que la circulation des documents entre médiathèques. On aura une année pour déterminer comment vont se faire ces échanges de quelle façon vont être déplacés les livres et ces objets vont être déplacés ».

**Désignation d'un chef de projet d'une mise en réseau d'une médiathèque :** « La réussite de ce projet de mise en réseau repose sur l'investissement de chacune des médiathèques du territoire et il a été fait appel à l'un de ces directeurs de médiathèque, qui est le directeur de la médiathèque de POLLIONNAY qui est désigné comme chef de projets. La médiathèque de POLLIONNAY relèvera de l'autorité hiérarchique du Maire de Pollyonnay.et devra s'assurer du travail fourni sur le compte de la commune ».

**Les modalités financières de la mise en réseau :**

« Le portage des dépenses est principalement le remboursement. Les dépenses seront faites prioritairement par chacune des communes afin d'éviter que la commune de POLLIONNAY n'ai à sortir de trop gros financements ».

**La prise en charge des dépenses du personnel :**

« C'est là que rentre en compte la CCDM, dans un premier temps, le temps de travail du chef de projets ne donne pas lieu à une dépense mais par une éventuelle prise en charge des communes. Les heures que ce dernier consacre au réseau correspond à une journée de travail hebdomadaire. Elle est compensée par la mise à disposition par la CCDM d'un temps de 14h de travail d'un agent qui travaillera à la médiathèque de POLLIONNAY sur une période de 3 mois et 3 jours ».

« Ensuite se posera la question de la pérennisation d'un poste et aussi d'un poste au niveau intercommunal de la mise à disposition d'un poste par la CCVL ».

« Un fait important : cette présente convention à pour but déterminé et chacun des signataires peut demander de mettre un terme à cette convention à n'importe quel moment après en avoir averti l'ensemble des autres membres de la communauté ».

**Chantal VARAGNAT :** « Il est vrai qu'il y a eu des réunions pour préparer ce dossier, simplement j'ai appris que la signature de cette convention avait lieu maintenant on peut se poser la question, on

dépendra plus du Canton de Vaugneray on ne sera plus ensemble rapidement, sachant aussi que l'on aurait pu attendre le résultat des élections, Le projet peut-être intéressant s'il était mieux ficelé déjà, car au niveau du personnel, au niveau des dépenses, au niveau de l'organisation du trafic de tous ces documents que ce soit les livres, les DVD etc., on n'a aucune précision, c'est dans le flou, il y a quand même des communes non négligeables comme Craponne, Brindas etc. qui n'adhèrent pas, alors est-ce qu'il y a urgence à signer cette convention maintenant, y a-t-il une raison que l'on ne connaît pas ? On devrait se poser la question pourquoi Craponne et Brindas n'adhèrent pas ?

**Mario SCANNA** : « Lorsqu'il y a eu une réunion avec la CCVL dans ce cadre là, Madame le Maire de Brindas a dit que ce ne l'intéressait pas, par la suite peut-être.  
Comment la CCVL peut mettre du personnel à disposition si on n'a pas signé une convention au préalable ? »

**Chantal VARAGNAT** : « Qui va gérer logistiquement tout ça ? »

**Mario SCANNA** : « Je vous l'ai dit, ce sera le directeur de la médiathèque de POLLIONNAY qui en sera chargé ».

**Chantal VARAGNAT** : « Si mes informations sont bonnes, on a acheté un logiciel récemment, on a pris la version 1 »

Mario SCANNA : « C'est un module que personne n'a en fait ».

Chantal VARAGNAT : « Donc quand on n'a dans le document le coût en investissement de produit de 500 par commune, ça inclut ce logiciel ».

**Mario SCANNA** : « Non c'est juste ce module ».

**Michèle MANDON SIXT** : « La société DECALOG propose plusieurs logiciels, dont PAPRIKA »

**Chantal VARAGNAT** : « Donc on aura les 3500 €. Quel est l'avantage pour le lecteur ? »

**Bernard ROMIER** « Dans le futur, il y aura des actions culturelles qui seront plus commodes. Le lecteur aura accès à un réseau bien plus important. Mario nous disait que Grézieu est dans la moyenne, il y a des communes comme St Genis les Ollières et Marcy-l'Etoile qui sont d'une autre dimension que la nôtre, il faut en profiter. THURINS pourra en profiter aussi donc c'est inter communale. Mais je pense que l'on si retrouvera et même au point de vue investissement, ne serait-ce qu'en locaux, la mise en réseau permet d'avoir beaucoup plus de documents avec des bâtiments pas forcément agrandis ».

**Marie Laure RUSTICO**: « Le lecteur consulte Internet, il veut un livre rapidement, compte-tenu que ça circule au lieu de l'avoir dans 15 jours il mettra un mois pour avoir son livre, donc ça n'a plus aucun intérêt. Moi je vois l'allongement des délais ».

**Mr le Maire** : « Mais si le bouquin est disponible à St Genis-les-Ollières, il suffira de le retenir ».

**Marie Laure RUSTICO**: « Et qui va aller chercher ? »

**Mario SCANNA** : « Soit on va le chercher à St Genis- les Ollières soit on ne peut pas se déplacer et on le fait rapatrier. Ça permet une plus grande liberté, je cherche un bouquin il n'est pas sur Grézieu par contre il est sur THURINS, c'est là que je gagne du temps, car je l'ai ce bouquin, je vais l'avoir ».

**Chantal VARAGNAT** : « Avez-vous évalué le temps qu'il va falloir pour dispatcher un document d'une commune à l'autre ? »

**Mario SCARNA**: « Justement ça fait partie du travail pendant les 6 mois d'essai ».

**Chantal VARAGNAT** : « Mais qui va s'en occuper à Grézieu ? »

**Michèle MANDON SIXT** : « Je suis étonnée de la réticence face à ce projet, il y a des tas de livres que l'on ne peut pas acheter, notamment tout ce qui est documentaires et ce n'est pas des livres qui sortent très souvent, mais qui peuvent être très intéressants, par exemple les livres d'art, les livres d'architecture .... Avoir un fond commun sur 11 communes, justement c'est un gros atout. Après il y a les bandes dessinées, une série, on la lit une fois, d'avoir plusieurs séries sur plusieurs communes ce peut-être un gros avantage. Cela fait plusieurs années que les bibliothécaires travaillent sur ce projet. Elles se réunissaient, elles avaient déjà des partages sur les idées de travail, elles se prêtaient du matériel. Je vois plutôt une évolution de ce travail. Alors effectivement le jour où on veut tel bouquin et qu'il vient juste d'être prêté dans une autre commune, il ne sera pas là. C'est ce qui se passe actuellement, quand un livre vient de paraître et qui est la coqueluche, on est obligé de s'inscrire sur une liste d'attente, même à Grézieu, c'est vrai que l'on a tous le même intérêt pour un livre qui vient de sortir, on se dit tiens je le lirai bien, j'ai pas envie de l'acheter, c'est la qu'est l'intérêt de la bibliothèque. Mais peut-être aussi qu'il y aura 5 bouquins qui seront achetés et qu'on pourra essayer d'emprunter sur ces 5 bouquins plutôt que d'attendre celui de notre commune. Il faut voir l'évolution, la mise en place. Pour une fois qu'il y a quelque chose de culturel qui est proposé ».

**Chantal VARAGNAT** : « 11 communes c'est très lourd, il aurait fallu faire le test avec 3 communes. Ça aurait été plus judicieux ».

**Andrée MARJOLLET** : « Je suis un peu surprise des réactions. On dit toujours qu'au niveau de la CCVL il ne se passe pas assez de chose ».

**Jacques MEILHON** : « Sur le fond du problème, l'intérêt est évident et que beaucoup de gens contestent, c'est plutôt sur les problèmes de fonctionnement et le côté qui surprend un peu, c'est qu'effectivement on n'a pas évalué ces problèmes de fonctionnement avant de s'engager dans une convention. Je pense notamment à la circulation de ces documents en général qui va représenter une charge évidente pour toutes les bibliothèques, un système à mettre en place. Est-ce que ce sont les gens qui vont se déplacer ou un moyen qui sera mis à disposition. Si j'ai bien compris c'est la CCDM qui lance, mais il ne s'agit pas de toutes les communes qui dépendent de sa juridiction, donc à un moment donné, le canton va lui aussi être modifié, on aura un chevauchement de compétences, d'organismes qui fournissent des prestations et des moyens qui ne seront plus les gestionnaires des entités concernées ».

**Marie Laure RUSTICO** : « On n'aurait pas pu trouver un autre système, c'est-à-dire d'avoir une carte commune bibliothèque CCDM et on va directement dans la bibliothèque qui a le document recherché. Il n'y a pas de mouvement, c'est le lecteur qui fait la démarche ».

**Bernard ROMIER** : « On va voter de façon précise le texte » :

Autorise Mr le Maire à conclure et signer la dite convention d'objectifs

Qui est contre : 1

Qui s'abstient : 7

Qui est pour : 19.

Merci

## **Arrêtés pris dans le cadre de la délégation générale**

### **Acceptation cloche - signature de convention**

Bernard ROMIER : « C'est une dame qui est décédée et qui a fait don à la commune d'une cloche. C'est son notaire qui la gère. On a accepté. »

Révision loyer – SOLIDARITE EMPLOIS - 15 Janvier 2014

On a révisé le loyer de Solidarité Emploi en suivant

Fin de séance 22h30